

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

M. Masson, Mme Meunier, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 20

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ou au rayonnement de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement introduit ici un critère non juridiquement défini et dont l'appréciation concrète induit une trop grande subjectivité laquelle compliquerait le travail d'une administration que l'on voudrait pourtant plus efficace.